MAIRIE DE JURÉ 211 rue des Jonquilles 42430 JURÉ

mairie@jure.fr Tél. 04 77 62 55 13

AR_20230120_02



Arrêté municipal portant levée des mesures de restriction des usages de l'eau

Le Maire de JURE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 ; Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté municipal n° AR_20220726_01 du 26 juillet 2022 fixant les mesures de restriction des usages de l'eau suite aux conditions exceptionnelles de sécheresse et la persistance du déficit pluvieux ;

Vu l'avis du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde en date du 20 janvier 2023 ;

Considérant l'amélioration des conditions climatiques ;

Considérant que le risque de pénurie d'eau est écarté;

ARRETE

Article 1:

L'arrêté municipal n° AR_20220726_01 du 26 juillet 2022 fixant les mesures de restriction des usages de l'eau sur le territoire de la commune de Juré, est abrogé.

A Juré le 20 janvier 2023 Le Maire, Patrice ESPINASSE